

Edit du Roy, qui révoque les Commissions cy-devant données pour exercer les offices de prévost, lieutenant, exempt, procureur de sa majesté greffoers et archers dans les ports et villes maritimes

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Edit du Roy, qui révoque les Commissions cy-devant données pour exercer les offices de prévost, lieutenant, exempt, procureur de sa majesté greffoers et archers dans les ports et villes maritimes : Et crée et érige une juridiction sous le nom de prévoté de la Marine dans chacune des villes de Brest, Rochefort, Toulon, Marseille, Dunkerque, Le havre, Port-Louis et Bayonne, avec les officiers qui la doivent composer

Adresse bibliographique : [Lieu de publication inconnu] : [éditeur inconnu] [sans date]

Description matérielle : 4 f. ; 27 cm

Note(s) : Non édité

Résumé ou extrait : Copie dactylographiée d'un édit avril 1704

Sujet - Nom commun : Actes royaux -- France -- 18è siècle